



STA VIATOR

Décembre 2013

## COMMUNE DE L'ESCARENE PARKING DE LA POSTE

# APPEL A PROJET PARKING SOUTERRAIN

La Commune de L'Escarène souhaite la réalisation d'un ouvrage de stationnement sur un terrain situé à l'angle du boulevard du docteur Roux et du chemin des anciens combattants d'Afrique du nord. Elle lance pour cela un appel à projet.

Vente en dation d'un terrain représentant une surface d'environ 1200 m<sup>2</sup>. Il est actuellement utilisé en stationnement de surface.

Le projet consiste à réaliser un stationnement couvert d'environ 30 places commercialisables par l'acquéreur. La dalle supérieure sera remise en dation à la Commune notamment pour la création d'un stationnement public.

*Définition : La "dation en paiement" est une opération juridique par laquelle, en paiement de tout ou partie du montant de sa dette, un débiteur cède la propriété d'un bien.*

Cet appel à projet est une consultation ouverte ciblant les opérateurs possédant une expérience reconnue et présentant de solides garanties quant à la réalisation du projet.

Mairie de L'Escarène  
Place D'Audiffret  
06440 L'ESCARENE

Courriel [mairie@escarene.fr](mailto:mairie@escarene.fr)

Tél. 04 93 91 64 00

Fax. 04 93 91 64 01

## Les candidatures :

Pour que leurs offres soient jugées recevables, les candidats devront s'engager à respecter les termes du présent document et s'entourer de toutes les compétences requises pour mener à bien le projet.

- Présentation des candidats : il sera joint au dossier, pour chaque membre en cas de groupement, sa dénomination sociale, son capital social, son siège social, ses coordonnées complètes, le nom du gérant, une attestation sur l'honneur indiquant que la société est à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- Présentation des références des candidats : le dossier de candidature devra comporter les références dans des opérations déjà réalisées.
- Projet des candidats : il devra être joint à leur dossier de candidature :
  - la présentation du programme des travaux
  - une description du projet envisagé
  - une note explicative du parti pris architectural
  - des esquisses ou croquis d'intention
  - une ou deux insertions dans le site
  - note sur les caractéristiques de la dalle circulable
  - un pré-chiffrage des travaux
  - la durée prévisionnelle d'exécution de l'opération
  - le prix de vente des garages privatifs
  - de manière générale, toute information de nature à faciliter la compréhension et l'appréciation du projet.

## Offre d'acquisition :

La vente du terrain se réalisera en dation : mise à disposition à titre public de la dalle supérieure, libre de toute occupation.

Cette dalle devra être couverte en enrobés bitumeux à chaud et circulable par des véhicules, une note détaillant ses caractéristiques est à joindre au dossier technique.

Le candidat prendra à sa charge l'établissement des documents fonciers (plan de division, soit en copropriété, soit en volume, cahier des charges, actes, etc ...) ainsi que les documents nécessaires à l'obtention des autorisations administratives (permis de construire, etc ...).

L'acte authentique de vente avec la Commune de L'ESCARENE interviendra dans le trimestre qui suit l'obtention du permis de construire.

### Jugement des offres :

Les dossiers seront jugés sur la base de cinq critères :

- 1/ La qualité du projet, la signature architecturale du bâti, l'intégration dans le site, la nature des prestations, les niveaux d'investissements consacrés à ce projet.
- 2/ La capacité technique et financière du candidat et ses références ainsi que le délai prévisionnel d'exécution de l'opération en distinguant la phase administrative de la phase d'exécution.
- 3/ Le prix de commercialisation des garages privatifs.
- 4/ La détermination du montant de la dation.
- 5/ Les garanties financières et commerciales présentées par l'acquéreur.

### La remise des offres :

Les candidats devront transmettre leur offre, rédigée en français et signée, en joignant les documents justificatifs nécessaires, sous pli cacheté portant les mentions : "Ne pas ouvrir, dossier de candidature - Projet Parking de la Poste".

Ce pli sera transmis par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse :

**Mairie de L'ESCARENE - Place D'Audiffret - 06440 L'ESCARENE**

Au plus tard le 21 janvier 2014 à 17h00.

Les plis parvenus hors délai ou sous enveloppe non cachetée seront irrecevables.

Les offres déposées auront une durée de validité de 100 jours à partir de la fin de la consultation et jusqu'à la signature du compromis de vente.

La collectivité se réserve le droit d'auditionner les candidats.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Commune, se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

L'offre d'acquérir est ferme et ne peut être rétractée jusqu'à son approbation par le conseil municipal sauf réception par le candidat d'une lettre de la Commune, envoyée avec accusé de réception l'informant du rejet de son offre.

Passé le délai de 100 jours suivant la limite du dépôt des candidatures et faute par la Commune de s'être prononcée sur cette offre, le candidat est délié de tout engagement.

Le prix est net vendeur et le candidat retenu acquittera au moment de la signature de l'acte toutes les taxes et tous les frais s'y rapportant et fera son affaire personnelle des frais de géomètre, d'architecte, des honoraires de ses conseils ainsi que des émoluments du notaire.

Tout candidat s'engage du fait même de son offre à ne former s'il devient attributaire aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu.

Celui ci sera maintenu dans sa configuration actuelle jusqu'au transfert de propriété.

### Renseignements complémentaires :

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront contacter la Mairie par courriel à l'adresse : [mairie@escarene.fr](mailto:mairie@escarene.fr)

La commune se réserve toutefois la faculté de ne pas répondre à une question susceptible de porter atteinte à l'égalité entre les candidats ou de communiquer la question et la réponse apportée à tous les candidats qui se seront déclarés.

Aucune réponse ne sera plus apportée aux questions posées moins de cinq jours avant la date limite impartie pour déposer une offre.

### Visite :

Une visite des lieux pourra être organisée sur rendez-vous. Les candidats intéressés devront prendre contact avec la Mairie par courriel à l'adresse : [mairie@escarene.fr](mailto:mairie@escarene.fr)

### Confidentialité :

Toutes les informations transmises par la Commune relative au projet visé par le présent document font l'objet d'une obligation de confidentialité.

Le Maire,  
Docteur Pierre DONADEY

Mairie de L'Escarène  
Place D'Audiffret  
06440 L'ESCARENE  
Courriel [mairie@escarene.fr](mailto:mairie@escarene.fr)

